

**SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**CONGRÈS DE 2010**

**Résolutions**

- 1. Emplois et sécurité d'emploi dans le secteur public**
- 2. Taux non taxable par mille pour l'emploi de véhicules personnelles au travail**
- 3. Soutien des jeunes travailleurs et travailleuses**
- 4. Priorité à la réduction de la pauvreté dans la province**
- 5. Impact de l'eau potable en bouteille sur l'environnement**
- 6. Mesures efficaces à propos du changement climatique**
- 7. Notre économie : vers un avenir soutenable**
- 8. Équité salariale**
- 9. Bon gouvernement**
- 10. Création de revenus**
- 11. Richesse commune pour le bien commun**
- 12. Sécurité de la retraite pour tout le monde**
- 13. Soutien, modernisation et expansion du système de santé publique du Canada**
- 14. Listes d'attente dans les hôpitaux**
- 15. Enseignement supérieur**
- 16. Négociations fusionnées au Collège communautaire**
- 17. Adoption de lois plus efficaces dans la province pour la protection des dénonciateurs**

## **Résolution 1 : Emplois et sécurité d'emploi dans le secteur public**

**Attendu** que, étant donné la situation financière et la crise économique actuelles, tous les gouvernements, quelles que soient leurs appartenances politiques, cherchent à imposer des gels ou des réductions des salaires, des gels de recrutement, des réductions des emplois ou des effectifs ou des restructurations, ou des combinaisons de ces mesures, et que ces efforts délibérés pour réduire l'ampleur ou la portée des services publics ont lieu exactement au moment même où il faudrait augmenter les services publics et le nombre d'emplois ; et

**Attendu** qu'il a été montré que de telles mesures produisent un avantage financier limité, surtout en ce concerne le long terme, et que, en fait, elles contribuent à aggraver et à prolonger la crise financière et économique. Les gouvernements ont utilisé ces mesures à maintes reprises au cours des 10 à 15 dernières années ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick doit, en collaboration avec ses composantes, prendre l'engagement de ;

- s'opposer fortement à l'emploi continu, par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, à des compressions, réductions des effectifs et à des restructurations des services publics et du secteur public durant la crise financière et économique actuelle ;
- continuer à appuyer tous les efforts visant la protection et l'expansion des services et des emplois dans le secteur public ;
- continuer à prendre tous les moyens pour faire comprendre à tous les Canadiens et Canadiennes la valeur et la contribution durables des services et des emplois publics ; et
- travailler étroitement avec tous nos partenaires sociaux pour faire en sorte que les gouvernements à tous les paliers prennent des mesures concrètes afin de réduire ou d'éliminer les déficits sociaux qui continuent à exister et à s'aggraver partout au pays.

## **Résolution 2 : Taux non taxable par mille pour l'emploi de véhicules personnel au travail**

**Attendu** que de nombreux employés des services publics utilisent leurs propres véhicules pour travailler dans la collectivité ;

**Attendu** que le gouvernement provincial n'a pas changé depuis plusieurs années son taux par mille de base pour l'emploi de véhicules personnels au travail ;

**Attendu** que le coût de l'essence a beaucoup augmenté depuis que le gouvernement provincial a établi son taux par mille actuel ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick doit exercer des pressions auprès du gouvernement pour qu'il augmente le taux par mille de base non taxable pour l'emploi de véhicules personnels au travail et pour que le gouvernement provincial apporte les rajustements nécessaires à son taux par mille actuel.

### **Résolution 3 : Soutien des jeunes travailleurs et travailleuses**

**Attendu** que les données démographiques montrent que de nombreux activistes syndicaux expérimentés prendront leur retraite au cours des 10 prochaines années et que cela pourrait entraîner de nombreux postes vacants parmi les activistes et le personnel du Syndicat ;

**Attendu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick a pris l'engagement de promouvoir et d'encourager l'activisme parmi les jeunes travailleurs et travailleuses, et ce en partie à cause du vieillissement de ses activistes et parce qu'il craint la perte possible de nos valeurs syndicales sans l'engagement des jeunes travailleurs et travailleuses envers le mouvement syndical ; et

**Attendu** que l'engagement envers le mouvement syndical est obtenu par un rôle joué dans le pouvoir décisionnel du Syndicat du Nouveau-Brunswick et par l'aptitude à se renseigner sur l'activisme et les compétences syndicales ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick doit aider les jeunes travailleurs et travailleuses à se renseigner sur l'activisme, à acquérir des compétences syndicales et à apprendre à communiquer entre eux dans la province, et

doit faciliter la création de forums des jeunes travailleurs et travailleuses, ainsi que de postes et de cours de formation, afin de faire en sorte que le passé et l'avenir du mouvement syndical soient protégés.

### **Résolution 4 : Priorité à la réduction de la pauvreté dans la province**

**Attendu** que les taux d'inégalité et de pauvreté ont augmenté de façon dramatique au Canada au cours des 20 dernières années ;

**Attendu** que, au Nouveau-Brunswick (d'après le recensement de 2006), vivent dans la pauvreté 13,8 % de la population, 45,4 % des mères seules, 10,4 % des enfants de moins de 18 ans et 11 % des personnes âgées ; et

**Attendu** que le gouvernement provincial a pris des premières mesures en 2009 par son programme de réduction de la pauvreté ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick doit insister pour que le gouvernement provincial continue à donner la priorité à la réduction de la pauvreté ;

insister pour que la province continue à s'attaquer au problème des taux d'aide sociale insuffisants et qui contribuent à l'appauvrissement, verse des fonds dans des programmes publics visant à donner un meilleur accès à des logements abordables et à des moyens de déplacements ;

insister pour une augmentation du salaire minimum et pour donner un meilleur accès et à de meilleures prestations d'assurance-emploi ;

insister pour fermer l'écart économique chez les collectivités des Premières Nations ; et  
chercher à faire adopter un programme national de garde d'enfants subventionné par l'État.

### **Résolution 5 : Impact de l'eau potable en bouteille sur l'environnement**

**Attendu** que tout le monde a absolument besoin d'un accès à de l'eau potable pour vivre ;

**Attendu** que la privatisation de l'eau risque de compromettre l'accès du public à de l'eau ;

**Attendu** que les bouteilles d'eau potable en plastique nuisent à l'environnement ; et

**Attendu** que l'eau potable en bouteille est un produit non réglementé ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick doit recommander vivement à tous ses membres d'utiliser de l'eau potable publique plutôt que privée et exercera des pressions auprès du gouvernement provincial pour qu'il réglemente la sécurité et l'impact sur l'environnement de l'eau potable en bouteille.

### **Résolution 6 : Mesures efficaces au sujet du changement climatique**

**Attendu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick a conclu que le changement climatique est un sujet prioritaire et qu'il faut absolument s'en occuper à cause des conséquences pour notre bien-être économique et environnemental ;

**Attendu** que le mouvement syndical a un rôle vital à jouer dans l'établissement de politiques qui permettront de garantir une transition juste vers une économie plus verte pour les travailleurs et travailleuses et pour la création de bons emplois environnementaux ;

**Attendu** que les services publics ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre le changement climatique, comme par les services qui servent à protéger et à préserver notre environnement, à protéger les espèces en voie de disparition et à gérer les ressources, et qui veillent à l'application des règlements sur l'environnement ;

**Attendu** que les services publics servent aussi à réduire la pauvreté et à protéger les membres qui risquent le plus de subir les conséquences du changement climatique ;

**Attendu** que les services publics sont menacés par les compressions continues des budgets et du personnel, ainsi que par les programmes de privatisation ; et

**Attendu** que les gouvernements fédéral et provincial refusent encore de prendre des mesures de lutte concrètes contre le changement climatique, réduisent les fonds de recherche sur le changement climatique et semblent vouloir museler les chercheurs en climatologie en limitant leur accès aux médias ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick doit continuer à insister pour que le gouvernement provincial prenne des mesures concrètes de lutte contre le changement climatique, comme en se fixant des objectifs obligatoires, et doit travailler avec d'autres dans la province qui exigent aussi des mesures concrètes de sa part ;

doit notamment, dans son appel à l'action, insister sur les principes d'une transition juste (perfectionnement professionnel, formation et création d'emplois environnementaux) et sur la justice sociale (réduction de la pauvreté et fonds d'adaptation) ; et

doit continuer à lutter ouvertement contre l'érosion des services publics qui sont essentiels dans la lutte contre le changement climatique, en se servant des publications du Syndicat du Nouveau-Brunswick et de Cool Comforts I et Cool Comforts II comme guides.

### **Résolution 7 : Notre économie : vers un avenir soutenable**

**Attendu** que l'une des missions morales du gouvernement provincial consiste à offrir des services publics de qualité à toute la population du Nouveau-Brunswick ;

**Attendu** que la province a actuellement deux seules sources de recettes pour le financement des services publics essentiels, c'est-à-dire les impôts et les paiements de péréquation en provenance du gouvernement fédéral ;

**Attendu** que les gouvernements provincial et fédéral actuels ont l'intention de réduire les impôts et de limiter les paiements de péréquation ;

**Attendu** que la province a besoin d'un avenir économique soutenable afin

- d'offrir des services nécessaires et appropriés à la population du Nouveau-Brunswick
- de pouvoir créer des possibilités de développement économique et d'augmentation du nombre d'emplois
- de garantir la viabilité de la province et de ses comités ; et

**Attendu** qu'il est reconnu que la réduction des impôts et des paiements de péréquation entraînera une réduction de la qualité des services et une réduction possible des emplois dans le secteur public ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick doit lancer une campagne publique et politique pour attirer l'attention sur les rapports entre les impôts et les paiements de péréquation d'un part et les bons services publics et les emplois d'autre part.

## **Résolution 8 : Équité salariale**

**Attendu** que les postes occupés surtout par des femmes sont souvent sous-évalués et sous-payés ;

**Attendu** que, au Nouveau-Brunswick, environ 70 % des femmes et 14 % des hommes sur le marché du travail occupent des emplois qui sont surtout confiés à des femmes ;

**Attendu** que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a adopté en 2009 une loi sur l'équité salariale dans le secteur public, mais pas en ce qui concerne le secteur privé ;

**Attendu** que 67 % des femmes et 78 % des hommes qui occupent des emplois au Nouveau-Brunswick travaillent dans le secteur privé ; et

**Attendu** que l'équité salariale est un droit personnel et devrait s'appliquer pour tout le monde ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick doit appuyer la Coalition pour l'équité salariale au Nouveau-Brunswick, qui cherche à obtenir une loi sur l'équité salariale dans le secteur privé.

Soumis par Lydia Jaillet

## **Résolution 9 : Bon gouvernement**

**Attendu** qu'il existe un malaise démocratique dans la province du fait que la participation électorale est réduite et que les jeunes travailleurs et travailleuses dans nos collectivités ne votent pas ;

**Attendu** que, en 2009-2010, la population s'est rendue compte que notre processus démocratique est dysfonctionnel dans la province ; et

**Attendu** que le succès de la campagne contre le projet de vente d'Énergie NB, notre entreprise d'énergie publique, à Hydro-Québec nous a permis de nous rendre compte que le pouvoir du peuple donne des résultats, que les véritables puissants de la province ont des comptes à rendre au public et que la *politique habituelle* n'est plus acceptable au Nouveau-Brunswick ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick doit utiliser tous les moyens à sa disposition pour continuer à occuper les premières places dans le mouvement des membres et de nos collectivités, et continuer à collaborer avec la Coalition de Néo-Brunswickois : le pouvoir public pour le bien public.

## **Résolution 10 : Création de revenus**

**Attendu** que le gouvernement choisira de continuer à réduire nos services qui contribuent à la santé et à la sécurité de la population du Nouveau-Brunswick avant de songer à :

- adopter des péages sur la Transcanadienne (quitte à accorder des exemptions locales)
- contrôler le niveau de cumul des pensions et des traitements parmi les cadres supérieurs de la fonction publique, ce qui entraîne des dépenses inutiles de l'argent des contribuables et limite le nombre d'emplois pour la génération suivante

- utiliser les possibilités d'investissement des fonds de pension pour obtenir l'argent dont la province a besoin au lieu d'utiliser des partenariats secteur public - secteur privé pour le remplacement de l'infrastructure dont le besoin est si pressant
- créer des centres de santé communautaires pluridisciplinaires pour la dispensation de soins de santé complets et rentables comme modèles de prestations actuels
- profiter de l'énergie éolienne ;

**Attendu** que les services de sécurité, de santé et d'éducation, ainsi que la qualité de vie de bien des gens au Nouveau-Brunswick, en souffriront si le gouvernement s'en tient aux anciennes formules de lutte contre les ralentissements économiques. Ce n'est pas par des attaques contre les services et les contre les emplois et les salaires dans le secteur public que l'on peut régler les problèmes économiques, dont la solution consiste à

- renseigner les membres et le public en leur montrant des moyens viables d'obtenir des revenus dont la province a besoin
- faire preuve de leadership dans la province à ce sujet ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick doit chercher à faire en sorte que le gouvernement du Nouveau-Brunswick utilise les fonds à la disposition de la province avant d'imposer des compressions dans les services vitaux de première ligne.

### **Résolution 11 : Richesse commune pour le bien commun**

**Attendu** que la province a peu hésité avant d'utiliser l'argent des impôts pour aider des entreprises en difficulté, comme la Caisse populaire de Shippagan et Atcon, mais voudrait faire croire à la population du Nouveau-Brunswick qu'elle n'a pas assez d'argent ; et

**Attendu** que le gouvernement a dépensé en 2008-2009 plus de 200 millions de l'argent des contribuables pour soutenir le secteur privé et qu'il compte réduire les impôts et les services afin de punir les gens du Nouveau-Brunswick à cause du ralentissement économique ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick doit poursuivre ses efforts pour faire comprendre à ses membres et à nos voisins que nous devons continuer à faire en sorte que nos gouvernements rendent des comptes au public et lui montrent le chemin à suivre.

### **Résolution 12 : Sécurité de la retraite pour tout le monde**

**Attendu** que le Nouveau-Brunswick se trouve devant une crise sécurité de la retraite ;

**Attendu** que 72 % des travailleurs et travailleuses au Nouveau-Brunswick n'ont aucun régime de pension au travail et que plus de 30 % des ménages dans la province n'ont pas les moyens de mettre de l'argent de côté pour la retraite ;

**Attendu** que les régimes de pension à prestations déterminées offrent aux travailleurs et travailleuses un revenu de retraite prévisible, ce qui les aide à vivre des années de retraite dans la dignité et le respect ; et

**Attendu** que la majorité des travailleurs et travailleuses membres du Syndicat du Nouveau-Brunswick ont des régimes de pension à prestations déterminées et que ces régimes sont fortement remis en question ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick, en collaboration aussi bien avec les travailleurs et travailleuses qui ont des régimes de pension au travail qu'avec ceux et celles qui n'en ont pas, doit chercher à garantir des revenus permettant à tout le monde de vivre des années de retraite dans la dignité et le respect, notamment par une

- augmentation des prestations de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti pour faire en sorte que les personnes âgées aient des revenus minimums supérieurs au seuil de la pauvreté
- expansion du régime de pensions du Canada afin de permettre aux travailleurs et travailleuses de gagner jusqu'à 50 % du salaire moyen et d'obliger les employeurs qui n'ont aucun régime de pension au travail, à verser des cotisations supplémentaires afin d'améliorer les prestations futures de leurs employés.

### **Résolution 13 : Soutien, modernisation et expansion du système de pension publique du Canada**

**Attendu** que le régime d'assurance-maladie a beaucoup accompli au cours de la dernière décennie avec des augmentations marginales des coûts par rapport à l'ensemble de l'économie et que les innovations et investissements apportés au régime de 1996 à 2006 ont permis aux Canadiens et Canadiennes de vivre trois ans de plus avec une meilleure qualité de vie ; et

**Attendu** que nous devons continuer à défendre les principes du régime d'assurance-maladie du Canada tout en nous efforçant de raffermir, de moderniser et d'élargir les services offerts ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick doit exiger que les provinces maintiennent leur part du financement afin de réparer le régime d'assurance-maladie pour une génération ;

participer à une campagne en faveur d'un programme national global de médicaments pour tout le monde ;

réclamer un accès à des services de soins de longue durée de haute qualité et financés et soutenus par les fonds publics, y compris un programme national de soins à domicile ; et

appuyer le développement d'une stratégie nationale en matière de santé mentale, ainsi que l'expansion et l'amélioration des services de santé mentale communautaires et en établissement.

## **Résolution 14 : Listes d'attente dans les hôpitaux**

**Attendu** que les professionnels paramédicaux dispensent des services essentiels pour la santé, le bien-être et la qualité de vie de la population du Nouveau-Brunswick ;

**Attendu** que les professionnels paramédicaux sont sous-payés, manquent de ressources et sont terriblement à court de personnel, ce qui entraîne de longues listes d'attente, retarde les diagnostics et les traitements, crée des charges de travail excessives pour les dispensateurs de services, exacerbe les maladies, crée des milieux de travail malsains et augmente les risques de blessures ; et

**Attendu** que les professionnels paramédicaux reconnaissent que les délais répondant aux meilleures pratiques ne sont pas respectés, que des administrateurs en sont venus à considérer les listes d'attente comme une réalité plutôt que comme un facteur de risque, et que le financement insuffisant des soins de santé fait perdre la confiance du public dans le système, ce qui augmente encore plus le risque de privatisation au Nouveau-Brunswick ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick doit continuer à suivre de près la question des soins de santé, à souligner l'importance de soins de santé publique de qualité, accessibles et responsables, et à mettre le gouvernement au défi d'envisager les listes d'attente comme des risques et de reconnaître qu'elles ne sont pas acceptables ;

**Il est en outre résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick doit tenter de s'associer avec d'autres membres du mouvement ouvrier afin de mieux faire comprendre au public les risques des listes d'attente et qu'une liste d'attente ne donne pas accès à des soins de santé.

Soumis par

Lisa Watters pour le compte de la composante PSSS

## **Résolution 15 : Enseignement supérieur**

**Attendu** que le financement de l'enseignement supérieur public n'a pas suivi les besoins en formation et qu'il est devenu de plus en plus évident que les investissements pour l'enseignement supérieur ont un effet multiplicateur en ce qui concerne l'économie et les revenus du gouvernement ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick doit continuer à exercer des pressions auprès du gouvernement provincial afin qu'il offre un meilleur appui à l'enseignement public supérieur.

## **Résolution 16 : Négociations fusionnées au Collège communautaire**

**Attendu** que, en vertu de la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics*, le Syndicat du Nouveau-Brunswick a obtenu des droits de négociation exclusifs pour les employés membres des unités ou composantes de négociation dans les classifications et groupes techniques suivants :

Commis aux écritures et aux règlements - depuis 1971

Assistants administratifs - depuis 1971

Groupe des enseignants - depuis 1971

Groupe des non-enseignants - depuis 2007 ;

**Attendu** que, depuis 1971, le Syndicat du Nouveau-Brunswick a toujours négocié et administré des conventions collectives dans les deux langues officielles la province en vertu de la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics* ; et

**Attendu** que, au cours de ses années de service, le Syndicat du Nouveau-Brunswick a demandé et obtenu des négociations fusionnées afin de faciliter un traitement égal ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick, en sa qualité d'agent négociateur exclusif des unités ou composantes de négociation Commis aux écritures et aux règlements, Assistantes administratives, Enseignants et Non-enseignants, doit demander au moment approprié à la Commission du travail et de l'emploi d'appuyer une fusion afin qu'il puisse continuer à négocier une convention collective distincte pour chacun des groupes ci-dessus avec le nouvel employeur ou les nouveaux employeurs en vertu du nouveau modèle de gouvernance des collèges communautaires dans la Partie IV.

### **Résolution 17 : Adoption de lois plus efficaces dans la province pour la protection des dénonciateurs**

**Attendu** que les fonctionnaires de première ligne ont souvent à proposer des façons pratiques d'améliorer le service, mais risquent d'être congédiés ou de faire l'objet de mesures disciplinaires s'ils semblent critiquer la façon dont des services sont dispensés ou s'ils révèlent des cas de mauvaise gestion ou des actes répréhensibles de la part des employeurs ; et

**Attendu** que les travailleurs et travailleuses n'ont presque aucun moyen de se protéger contre les représailles des employeurs lorsqu'ils agissent en dénonciateurs dans l'intérêt du public ;

**Il est résolu** que le Syndicat du Nouveau-Brunswick doit exercer des pressions sur le gouvernement de la province afin qu'il adopte une meilleure loi pour la protection des dénonciateurs qui travaillent dans le secteur public.